



Sommaire

- Editorial
mot du syndic
- Informations
administratives
- Décisions
Municipalité
Conseil général
- Vœux 2011
- Renouvellement
des autorités

Editorial

Mesdames, Messieurs,

Notre présentation diffère des autres années et se veut plus complète. Prenez la peine de la lire.

En effet, notre intention est de publier, deux-trois fois par année, une « Info » sous cette forme. Vos suggestions trouveraient également leur place. Les sociétés sont aussi invitées à en profiter pour y insérer leur programme d'activité ou autre.

Outre les informations administratives, nous vous tiendrons au courant des décisions prises tant par la Municipalité que par le Conseil général.

Dans cette première édition, vous trouverez les renseignements utiles concernant le renouvellement des autorités, dont le scrutin est prévu le 13 mars prochain.

LA MUNICIPALITE



Mot du syndic

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens

Voici une nouvelle formule « **InforMEX** » qui je l'espère vous plaira. La Municipalité a décidé de rendre transparentes les principales actions qui ont lieu dans la Commune (décisions municipales, préavis municipaux et séances du Conseil Général).

Dans l'optique d'améliorer la qualité de vie de ses habitants, la Municipalité s'est notamment fixée l'objectif de favoriser les liens sociaux en renforçant les occasions de rencontre. Je vous incite à prendre connaissance du programme des diverses sociétés locales et à participer aux manifestations et activités organisées au sein du village qui seront indiquées prochainement.

Si vous avez envie de vous impliquer dans les processus de décisions, alors prenez part aux séances du Conseil général. Autrement dit, je vous invite cordialement à participer à la vie de notre belle commune.

Je vous souhaite de bonnes et belles fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en 2011.

Michel Buttin, Syndic

Administration



Fermeture de fin d'année

Nos bureaux sont fermés du

23 décembre 2010 dès 11 h 30

Jusqu'au 2 janvier 2011

Réouverture dès le 3 janvier 2011, selon l'horaire habituel, soit

Tous les matins de	08 h 30 à 11 h 30
Lundi soir de	19 h 00 à 20 h 30
jeudi après-midi de	16 h 00 à 17 h 30

Déchets ménagers



En annexe, nous vous remettons le nouveau plan de voirie 2011. Dans un but de respect de la nature et d'économie, nous vous recommandons de trier au maximum vos déchets. De nombreux containers sont à votre disposition, soit à la déchèterie soit à la « poubellerie » située au ch. de Sous-Valeyres près de l'autoroute.

Petit rappel, le ramassage des déchets ménagers a lieu tous les lundis dès 13 h 30.

Le ramassage des « gros déchets » a lieu tous les derniers vendredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Chiens



Les propriétaires de chiens sont tenus d'annoncer au greffe municipal jusqu'au 30 janvier 2011 tout changement en précisant

1. Les chiens achetés ou reçus en 2010
2. les chiens nés en 2010 et restés en leur possession
3. Les chiens décédés ou donnés en 2010

Rappel : Plusieurs « Robidog » sont installés le long des chemins de promenade de vos canidés, par conséquent, nous vous prions instamment de les utiliser.

D'autre part, nous insistons pour que les chiens soient tenus en laisse sur la voie publique (cf règlement communal de police.

Municipalité

Conformément à l'article 3 de la loi cantonale vaudoise sur l'information entrée en vigueur le 1er septembre 2003, la Municipalité communique ci-dessous les décisions d'intérêt général qu'elle a prises tout au long de 2010. Elle en fait de même pour celles du Conseil général.

Janvier	Sécuriser les engins de jeux sur la place des Esserts Installer 2 « Robidog » : arrêt bus du Trésy et extrémité nord ch. Dernier Mur
Février	Election de M. Buttin en remplacement de M. Genoux
Mars	Aménager le talus « Chante Coucou » par la plantation de lierre Départ à la retraite de M. Jean Reschek, boursier
Avril	Accueil de la nouvelle boursière Madame Sylvie Bonzon
Juin	Départ de M. Jean-Pierre Rebeaud, syndic Election du nouveau syndic en la personne de M. Michel Buttin et élection de M. André Gonthier en qualité de municipal
Septembre	La Municipalité approuve le nouveau règlement sur la protection des arbres
Octobre	Approuve le nouvel arrêté d'imposition, ainsi que le budget pour 2011 Commande 4 tentes Vitabri pour les manifestations Achete un nouveau frigo pour la salle villageoise

En outre, tout au long de l'année, elle a traité les dossiers de la police des constructions et délivré les autorisations nécessaires. Elle a géré les affaires courantes et participé à de nombreuses séances de travail, tant avec des associations, bureaux d'architectes, avocats et ingénieurs, services cantonaux, etc. Le rapport de gestion de l'exercice 2010 vous donnera plus de précisions.

Conseil général

Le Conseil général s'est réuni à trois reprises. Il a examiné 6 préavis dont nous indiquons ci-après le détail :

Préavis 1/2010	Rapport et comptes 2009	accepté
Préavis 2/2010	Arrêté d'imposition 2011 taux fixé à 59	accepté
Préavis 3/2010	budget 2011	accepté
Préavis 4/2010	Adhésion à AJERCO (accueil de jour des enfants région de Cossonay)	accepté
Préavis 5/2010	Approbation règlement communal sur la protection des arbres	accepté
Préavis 6/2010	Approbation des modifications du projet de modération sur RC 251a	accepté

Michel Buttin, syndic administration, finances
Brigitte Beuchat, vice-syndic constructions—déchets
Lucette Walther, municipale, forêts, social
Alfred Wyss, municipal, routes, écoles
André Gonthier, municipal, eaux, bâtiments

Le syndic reçoit sans rendez-vous, le lundi soir de 19 h à 20 h

Présidence : **Philippe Aiassa**
Secrétaire : **Renée Marendaz**
Scrutatrices : **Caty Maietti**
Sylviane Borgeaud
Suppléants **Reshma Beuchat**
Giorgio Maietti

Le Conseil général compte 115 membres au 13 décembre 2010

Voeux

La Municipalité et le personnel vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année, vous adressent leurs meilleurs vœux 2011, bonheur, santé, prospérité, chance vous accompagnent durant toute l'année.

LA MUNICIPALITE ET LE PERSONNEL



Renouvellement des autorités



Les électrices et électeurs sont convoqués le dimanche 13 mars 2011 pour élire les membres de la Municipalité, puis le syndicat pour un mandat de cinq ans (législature du 1er juillet 2011 au 30 juin 2016)

Les listes de candidats doivent être déposées pour le 1er tour-municipalité, du lundi 17 janvier 2011 au lundi 24 janvier 2011 à 12 heures précises au greffe municipal.

Le formulaire ad hoc peut être obtenu auprès du greffe municipal.

Contenu des listes

- Être signée par 3 électeurs domiciliés dans la commune avec l'indication de leur (s) nom, prénom (s), année de naissance, lieu (x) d'origine, profession et domicile
- Mentionner un mandataire et un suppléant ; par défaut, le premier des signataires est considéré comme mandataire et le suivant comme suppléant
- Indiquer les nom(s), prénom (s), année de naissance, lieu d'origine, profession et domicile de chaque candidat
- Être signée par chaque candidat en guise de déclaration d'acceptation, porter une dénomination distincte et indiquer les nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine, profession et domicile de chacun des candidats.

Pour le surplus, l'arrêté de convocation placardé au pilier public vous renseigne.

Des informations vous parviendront en temps utile sur les heures d'ouverture du bureau électoral et le déroulement du scrutin. Le greffe municipal se tient à votre disposition pour tout complément d'information désiré.

GREFFE MUNICIPAL

